

## BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

# CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE

## DE MONTRÉAL

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE  
EDIFICE DU BOARD OF TRADE, RUE ST-SACREMENT  
MONTREAL

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à  
midi et de 1 heure à 3 heures.

Adresser toute lettres et communications à la Chambre de  
Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CANADA.

Adresse télégraphique : "GALLIA" Montréal.

Nous recommandons aux personnes, qui ont  
l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse  
exacte de notre Compagnie :

### Chambre de Commerce FRANÇAISE de Montréal

En omettant la désignation **Française**, ce qui  
arrive à plusieurs de nos correspondants, les  
lettres sont remises — comme il est juste — à la  
**Chambre de Commerce du district de Montréal**,  
c'est-à-dire à nos confrères Canadiens.

### Visite de la Chambre de Commerce française de Montréal à M. le Consul Général de France en Canada.

A l'occasion du 1er janvier 1898, la Chambre de  
Commerce française, sous la conduite de son prési-  
dent, M. J. Herdt, est venue présenter ses vœux de  
nouvel an à M. le Consul Général de France en  
Canada. Plus encore que les années précédentes,  
cette manifestation avait revêtu un caractère d'im-  
portance, et par la participation de toutes les Sociétés  
françaises de Montréal et par le grand nombre de  
nos concitoyens qui avaient tenu à venir saluer le  
représentant de la France. Nous ne pouvons faire

mieux pour rendre compte de cette solennité que  
d'emprunter au journal *La Patrie* son article.

M. le Consul Général recevait, ayant à ses côtés  
M. Duchastel de Montrouge, chancelier du Con-  
sulat.

Le président de l'Union Nationale française, M.  
J. de Sieyes a le premier pris la parole, s'exprimant  
en ces termes :

M. le Consul Général,

" Les membres de l'Union Nationale française,  
réunis à l'occasion de la nouvelle année qui com-  
mence, offrent au représentant du gouvernement de  
la République française, l'expression des senti-  
ments de leur profond amour pour leur chère  
patrie, de leur respectueux attachement à celui qui  
préside avec une si réelle distinction à ses desti-  
nées, et vous adressent personnellement leurs sou-  
hais les plus sincères de bonheur et de santé.

" Je suis certain d'être l'interprète de la colonie  
entière en disant qu'elle est avec vous de tout cœur  
dans l'œuvre si grande dans ses effets, si modeste  
dans les moyens qui doivent les produire, que vous  
avez entreprise depuis tantôt quatre ans.

" On semblait ignorer ici que la France demeu-  
rait toujours fidèle à sa noble tradition d'honneur,  
d'équité, de liberté.

" Par vos travaux de chaque jour, par votre  
parole autorisée, les préventions ont disparu et  
ainsi, en ce pays, vous avez rappelé le grand rôle  
qui appartient à la France, dans les arts, l'indus-  
trie, la littérature, les sciences, ainsi que dans les  
œuvres civilisatrices des missions religieuses à  
l'étranger."

" Merci, merci, au nom de tous, Monsieur le  
Consul général. N'écoutez que nos égoïstes désirs,

nos vœux les plus chers sont de vous conserver longtemps encore parmi nous. Mais lorsque le jour viendra où, pour le service de notre pays, M. le Ministre des Affaires Étrangères utilisera, sur un plus vaste champ d'action, vos brillantes facultés, vos sentiments du patriotisme le plus éclairé, je crois répondre à l'espérance de votre intime pensée patriotique, en vous assurant que votre œuvre subsistera et que notre souvenir reconnaissant vous suivra partout et toujours.

“Recevez encore, M. le Consul général, l'assurance de notre dévouement et de nos vœux pour 1898.”

M. J. Herdt, président de la Chambre de Commerce française de Montréal, a ensuite présenté les membres de cette compagnie, en prononçant les paroles suivantes :

Monsieur le Consul Général,

“Je suis heureux du privilège que me confère le titre de président de la Chambre de Commerce française de Montréal, pour venir au nom de notre compagnie m'associer aux nobles sentiments si éloquemment exprimés par mon cher collègue, président de l'Union Nationale française, témoignant du vif amour que professent les membres de notre Chambre pour la mère-patrie et le gouvernement de la République, ainsi que de nos sentiments d'affectueux respect pour le représentant si distingué de la France au Canada.

“Veuillez donc agréer, M. le Consul Général, nos meilleurs vœux pour votre bonheur et votre prospérité.”

M. Devin, président de la société de Secours Mutuels, exprime à M. le Consul Général, pour la société qu'il représente, les vœux et les souhaits de nouvel an.

En réponse à ces trois allocutions M. le Consul Général a prononcé les paroles suivantes :

#### RÉPONSE DU CONSUL GÉNÉRAL.

“Messieurs,

“Je suis très sensible aux paroles que vous venez d'entendre. S'il m'était permis d'y reconnaître, non seulement la pensée de celui qui les a prononcées, mais votre pensée à tous, j'en serais profondément reconnaissant.

“Le président de l'Union Nationale a parlé de notre pays en des termes auxquels vous avez eu raison d'applaudir. Il a cru pouvoir me louer de m'être attaché depuis bientôt quatre ans, à faire mieux connaître, et par conséquent mieux apprécier la France d'à présent. Que ne s'est-il borné à rendre témoignage de ma bonne volonté et pourquoi m'en a-t-il fait un mérite ? Quel mérite y a-t-il, je vous le demande, à s'appliquer à une œuvre de justice et de vérité qui répond si parfaitement à un mouvement si naturel du cœur ?

“Oui, messieurs, nous pouvons, sans jactance inutile, mêler quelque fierté à nos sentiments d'amour pour la patrie française. Plus je me pénétre du sens intime de son histoire, plus j'étudie le rôle qu'elle ne cesse de jouer, à travers les siècles, dans le progrès général des choses, plus je suis con-

vaincu que ce rôle est bien à elle, qu'elle seule peut le remplir et qu'il ne serait repris par personne, si par impossible elle venait à l'abandonner.

“Tout dernièrement, un ami qui n'appartient pas à notre nationalité, revenant de Bruxelles, me parlait en termes enthousiastes de la section française, à la belle exposition qui a réjoui, pendant l'année dernière, l'aimable capitale de la Belgique.

“La section française, me disait-il, a été le grand succès de l'exposition. Les Français ont déployé un talent, un goût, une ingéniosité qui ont suscité l'admiration de tous. Aussi, lors de la distribution des récompenses, chaque fois que le nom d'un artiste, d'un industriel ou d'un commerçant français était proclamé, les applaudissements étaient-ils plus nourris que jamais. Chacun avait à cœur de donner comme une sanction nouvelle aux récompenses qui attestaient leur supériorité.”

“Bientôt, messieurs, une autre exposition, conçue d'après des plans gigantesques, et à laquelle notre cher pays du Canada a déjà promis de prendre part, va s'ouvrir à Paris.

“D'après la pensée de ses organisateurs, elle doit présenter comme la synthèse de tout le travail accompli dans le grand siècle qui s'achève.

“Cette fois encore, comme elle l'avait fait en 1889, comme elle l'avait fait en 1878—en 1878, c'est-à-dire presque au lendemain des plus cruels désastres,—la France montrera qu'elle n'a rien perdu de sa vigueur et de sa puissance créatrice et que son génie rayonnant qui a porté au loin par delà nos frontières tant d'idées nobles et généreuses, est aussi capable aujourd'hui que jamais d'enfanter les grandes pensées et les grandes œuvres.”

Après cette chaleureuse allocution qui a vivement impressionné l'assistance, le Consul Général reprenant la parole, ajoute qu'il tient à remercier particulièrement le Président de la Chambre de Commerce de s'être associé, aux paroles prononcées tout à l'heure, par M. de Sieyes. “Témoin assidu des travaux de la Chambre, je suis heureux de reconnaître, a-t-il dit, les efforts qu'elle ne cesse de faire pour renseigner, éclairer et aussi stimuler l'activité de nos commerçants en France. Pendant l'année dernière, la Chambre s'est occupée, plus que jamais, de la question depuis si longtemps à l'étude de l'établissement d'une ligne de navigation directe entre la France et le Canada. Bien des difficultés, qui toutes sont inhérentes à la force même des choses, ont retardé jusqu'ici la solution de cette importante question. Si comme il n'est pas interdit de l'espérer à présent, le projet finit par aboutir, c'est, pour une bonne part, aux efforts persévérants de notre Chambre de Commerce que reviendra le mérite du résultat obtenu.”

“Enfin, a dit en terminant le Consul Général, je prie le Président de la Société de Secours Mutuel, d'accepter l'expression de mes remerciements pour des vœux auxquels j'ai été très sensible. Il connaît ma sympathie pour le principe de la mutualité sur lequel repose la Société dont il fait partie. Il sait qu'à mes yeux, la mutualité est une des formes les plus pratiques de la fraternité.”

De vifs applaudissements, et les cris nombreux de “Vive la France” “Vive la République” ont accueilli ce discours si élevé et si patriotique.

## Comptes-Rendus des procès-verbaux des Séances de la Chambre de Com- merce Française de Montréal.

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 1897.

Extrait du procès-verbal de la séance du 15 décembre 1897, sous la présidence de M. J. Herdt, président.

M. le Consul Général de France au Canada assiste à la réunion. Sont également présents : M. Jonas, trésorier, M. Rougier, secrétaire, M. Emile Galibert, M. Fauchille, M. Déliot, M. G. Herdt, M. Schowb.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par M. le Secrétaire et le procès-verbal est adopté.

M. le Président annonce que, conformément à l'ordre du jour, les membres de la Chambre sont appelés à voter sur l'admission comme membre actif de M. Louis Galibert, négociant en cuirs, présenté par M. Emile Galibert, son frère, et par M. J. Herdt. A l'unanimité des votants M. Louis Galibert est déclaré admis.

A ce propos M. le Président explique que pour obtenir, comme la Chambre en a souvent manifesté le désir, l'incorporation de notre Compagnie, il a pris les renseignements nécessaires. Il faut une requête présentée par 30 membres remplissant les conditions suivantes : habiter Montréal ou y avoir un bureau d'affaires ; exercer la profession de commerçant, ce qui exclut un certain nombre de membres actuels ne rentrant pas dans les conditions exigées.

Il est procédé ensuite au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de réponses des armateurs et des sociétés maritimes de France, ainsi que de certaines Chambres de Commerce de France auxquels nous avons adressé le rapport présenté à Sir W. Laurier avec la lettre d'avis concernant le service direct entre la France et le Canada.

Lettre de la Compagnie Marseillaise de Navigation à vapeur, dirigé par MM. Fraissinet et Cie qui explique que cette Compagnie n'a aucune relation avec l'Amérique, son service se bornant exclusivement à la Méditerranée et à la Côte Occidentale d'Afrique.

Lettre de MM. Worms et Cie armateurs à Paris faisant tous les vœux en faveur de la création d'une ligne directe, mais ne pouvant y prendre part, en raison même de l'importance de ce service.

Lettre de la Compagnie des Chargeurs Réunis du Havre qui exprime le vœu que les efforts de notre Chambre de Commerce réussissent, mais ne peut s'occuper pour elle-même d'une aussi grave entreprise.

Lettre de MM. Ant. Dom. Bordes et Cie, armateurs à Bordeaux, qui disent que leur flotte est exclusivement composée de bateaux à voiles et par conséquent ne peut servir à établir le service demandé.

Lettre de la Compagnie des Bateaux à Vapeur du Nord à Dunkerque faisant le service de cabotage sur la côte, tant dans la Manche, que dans l'Atlantique et la Méditerranée, s'empresse de mettre à la disposition de la nouvelle ligne toutes ses relations et serait heureuse d'être choisie comme consignataire.

Lettres des Chambres de Commerce de la Rochelle, du Havre, de Calais qui nous écrivent pour assurer que tous leurs efforts tendront à favoriser l'établissement d'une ligne directe, mais sans indiquer qu'elles puissent fournir un soumissionnaire.

La Chambre de Commerce de Calais annonce une réponse ultérieure

Lettre de M. Ch. Quittard demandant à la Chambre le nom d'un correspondant, auquel son fils, boursier du gouvernement à l'étranger pourrait s'adresser à Montréal. Lui répondre que la Chambre de Commerce est toute disposée à lui rendre les services qui sont en son pouvoir.

Lettre du journal : *La Paix* organe de la Ligue pour le développement du commerce extérieur de la France réclamant les bons offices de la Chambre pour lui fournir certains renseignements sur le Canada.

Lettre d'une maison de laines, à Mazamet qui demande si elle peut trouver des maisons à Montréal pouvant faire affaire avec elle. Lui fournir des adresses.

Lettre de la *Revue des deux Frances* priant de préparer un travail sur la ligne directe entre la France et le Canada. Faire le nécessaire

Lettre de M. J. C. Fabre de Paris envoyant des annonces pour l'ouvrage des 1200 recettes publié par lui et demandant d'en faire mention dans le Bulletin de notre Chambre.

M. le Président rappelle que la commission chargée d'examiner le travail de M. P. Beullac, avocat, ne s'est pas encore réunie et demande que cet examen soit fait le plus tôt possible pour qu'ensuite il en soit donné connaissance aux intéressés et que l'affaire puisse suivre son cours.

Le Président soumet les noms de plusieurs amis pour l'admission des quels il sera voté à la séance du 29 décembre.

SÉANCE DU 29 DÉCEMBRE 1897.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 29 décembre 1897, tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, sous la présidence de M. J. Herdt, président.

M. A. Kleczkowski, consul général de France assiste à la réunion.

Sont également présents : M. de Sieyes, vice-président, M. V. Rougier, secrétaire, M. Schowb, M. Emile Galibert, M. G. Herdt.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté et au dépouillement du courrier de quinzaine qui donne lieu aux décisions ci-après.

Lettre de M. Werberckmoës, président de la Cie des bateaux à vapeur du Nord de Dunkerque, qui informe la Chambre qu'il a soumissionné auprès du gouvernement Canadien pour son compte particulier, pour la ligne directe entre la France et le Canada.

Lui répondre que la Chambre se met entièrement à sa disposition pour appuyer ses démarches et lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait désirer.

Lettre de la Furness Line of Steamers d'Halifax, Cie anglaise, demandant si dans le cas où elle soumissionnerait pour la ligne directe entre la France et le Canada, elle pourrait compter sur l'appui de la Chambre de Commerce française.

Lui répondre que notre appui a été déjà promis à une Société française et lui donner l'assurance que dans le cas où les démarches tentées par cette Compagnie n'aboutiraient pas, nous serons très heureux de lui donner tout l'appui dont nous pouvons disposer. Bien entendu, à la condition qu'il s'agisse exclusivement d'une ligne directe entre la France et le Canada.

Lettre de la maison le "Bon Marché" de Paris qui demande des certificats d'origine que la Chambre de Commerce a fait imprimer pour les importateurs français. Lui répondre que nous sommes entièrement à sa disposition et lui envoyer gratuitement une centaine de certificats.

Lettre de négociants d'Alger nous demandant de les renseigner sur l'honorabilité et la solvabilité de deux personnes. Fournir le renseignement.

Lettre de M. L. LeSaint, de Roubaix qui demande un bon représentant pour ses articles de draperie. Fournir des adresses à cet égard.

Lettre nous demandant des renseignements sur l'honorabilité et la solvabilité d'une maison. Fournir le renseignement.

Lettre d'un pharmacien, de la Rochelle, qui désire venir au Canada pour s'y établir. Lui donner tous renseignements.

Lettre de M. Arthur Thiébaud, de Morez (Jura), qui demande un représentant pour s'occuper du placement de ses articles de lunetterie.

Lettre de M. Gustave Carcassonne, de Nîmes, qui

demande s'il peut trouver au Canada, un débouché pour l'herboristerie, les essences communes, les fruits secs, les graines potagères et fourragères, droguerie et bois de réglisse. Donner tous renseignements à cet égard, et lui envoyer un bulletin traitant des articles de drogues et produits chimiques.

Lettre de la maison Birkedal Hartmann et Cie, de Bordeaux, qui annonce la prochaine visite de leur associé M. C. A. Seebery. Le meilleur accueil lui est réservé.

Lettre d'une maison d'Aix en Provence demandant la liste des principaux négociants auxquels elle pourrait offrir ses huiles afin d'introduire sa marque. Fournir la liste.

Lettre de M. A. Conspeire de Paris, courtier et agent général en bois d'Amérique, qui remercie des renseignements qui lui ont été donnés et qui demande à nouveau l'indication d'une bonne maison de la province de Québec qu'il pourrait représenter.

Lettre de la maison Blanzy Poure et Cie, de Boulogne, qui nous annonce le décès d'un de leurs gérants, M. Charles O'Kelly et que M. Georges Poure reste seul chargé de la direction générale de leur maison avec la signature sociale qui sera désormais "Poure et Cie." Nous avons pris acte et adressons nos compliments de condoléance.

Lettre de M. d'Estournelle, député de la Sarthe en France, qui adresse une copie d'un discours qu'il a prononcé à la chambre, sur les fermes expérimentales du Canada. Félicitations de la Chambre.

Ensuite, la Chambre à l'unanimité a voté l'admission comme membres actifs de :

MM. Bouesnel Auguste, courtier d'assurances, à Montréal.

Chanterelle Eugène, fabricant de machines, à Montréal.

Dantony Jean, fabricant de malles et articles de voyage, à Montréal.

Dubost Auguste, marchand de nouveautés, à Montréal.

Dubost Eugène, marchand de nouveautés, à Montréal.

Hirtz Jules, pharmacien, à Montréal.

Kieffer Philippe, fabricant de machines, à Montréal.

Poindron Auguste, agent général de manufactures françaises à Montréal.

SÉANCE DU 12 JANVIER 1898.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance du 12 janvier 1898, tenue par la Chambre de Commerce française de Montréal, sous la présidence de M. J. Herdt, président.

Sont présents : MM. de Sieyes, vice-président,

V. Rougier, secrétaire, H. Jonas, trésorier. Membres, MM. E. Galibert, J. B. Monier, Ch. Fauchille, E. Déliot, E. Chanterelle, A. Bouesnel, A. Balcer, A. Tarut, J. Brisset, G. Herdt, A. Poindron, H. Herdt et M. Schowb.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à la lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté et au dépouillement du courrier de quinzaine, qui donne lieu aux décisions suivantes :

Lettre de M. le Secrétaire de Sir W. Laurier demandant de lui faire parvenir notre dernier rapport sur le commerce et la navigation. Faire le nécessaire et envoyer le rapport préparé par M. Balcer aussitôt imprimé.

Lettre de M. François Laneyrie, de Macon, à propos d'une difficulté avec un commerçant de Montréal. Lui fournir le renseignement.

Lettre de MM. Ferrer Debenatts et Cie, à Reus, Espagne, demandant de leur indiquer un avocat à Québec et à Kingston. Leur donner les adresses.

Lettre de MM. Degagerex frères, constructeurs de machines à bonneterie, demandant de leur indiquer un représentant.

Lettre de M. J. Antony, de Mazamet, qui nous adresse un mandat pour sa cotisation comme membre de la chambre, et dont l'admission a été votée à l'unanimité.

Lettre de la chambre de commerce d'Alger, nous annonçant l'envoi de la délibération qu'elle a prise relativement à la création d'une ligne à vapeur entre la France et le Canada.

Lettre de la chambre de Bordeaux nous faisant connaître qu'une nouvelle compagnie de navigation de cette ville serait disposée à faire le service entre la France et le Canada si la subvention annuelle était augmentée.

Lettre d'une maison de commerce de Metz demandant de lui donner quelques adresses.

Lettre d'un négociant de Mazamet demandant de le renseigner sur quelques branches du commerce qui se fait au Canada.

Lettre de M. A. Magnier, négociant d'eaux-de-vie à Blanzac, nous annonçant la prochaine arrivée à Montréal de M. Albert Denisse, son voyageur.

Lettre d'un commerçant d'Angoulême demandant les noms de maisons qui exportent des pommes évaporées en barils.

Lettre d'un fabricant de montres et lunettes de St-Laurent du Jura, demandant s'il pourrait entrer en relations avec le Canada.

Lettre de M. C. Schindler, de Marseille, demandant un emploi au Canada.

M. le Président présente ensuite le rapport des travaux de la compagnie pendant l'année 1897 et

M. Herdt, ayant rempli les fonctions de président pendant deux années consécutives, donne sa démission pour rentrer dans le rang et continuer à travailler à la prospérité de notre compagnie.

RAPPORT

Messieurs et Chers Collègues,

C'est pour la seconde fois que, fidèle aux prescriptions de notre règlement, je viens vous soumettre le compte-rendu annuel de nos travaux. Nous n'avons pas de faits bien saillants à signaler ; notre rôle est modeste ; mais il me semble que, cette année, l'action de notre chambre a été plus grande, nos relations plus étendues, nos conseils plus réclamés, notre intervention plus sollicitée par divers correspondants. C'est une preuve certaine que les rapports du Canada avec la France se précisent et s'accroissent, et il résultera des détails qui vont suivre que les échanges entre les deux pays vont sans cesse s'accroissant.

Y a-t-il exagération à dire que nos appels, notre insistance à signaler dans notre bulletin l'importance des bois canadiens, par exemple, ont déterminé certaines maisons françaises à rechercher ici ce qu'elles ne rencontrent qu'avec peine sur leur propre sol ? Bien que, jusqu'ici, les démarches de nos compatriotes n'aient pas encore abouti, il est à espérer qu'un courant s'établira et que, quand les frais de transport seront plus réduits, les pulpes et les bois canadiens, ouvrés ou non, trouveront en France un marché avantageux pour les deux pays.

On peut en dire autant des laines et des peaux, et, si les efforts des commerçants de Mazamet, le grand marché international pour ces articles, n'ont pas toujours connu le succès, ils ont cependant, dans plusieurs cas, produit des résultats satisfaisants et qui pourraient être développés. Ce n'est pas, du reste, sur une unique tentative qu'on obtiendra la création de relations suivies. Il faut arriver à se connaître et à s'apprécier réciproquement, et nous pensons que, à ce point de vue, notre médiation peut être qualifiée de profitable et d'utile.

On peut en dire autant pour les tissus français, les lainages et les soieries de Lyon, marchandises dont le commerce canadien a reconnu la valeur quant à l'exécution et au fini irréprochable, et qui, pour l'avenir, pensons-nous, constitueront la partie marquante des importations françaises.

Notre bulletin a publié un aperçu des pratiques du commerce allemand en ce qui concerne l'exploitation de cette branche des tissus et des lainages. Il a signalé, chez ces redoutables concurrents, la formation de syndicats expédiant au loin des représentants choisis avec soin, munis d'une grande variété d'articles, chargés d'étudier sur place les habitudes, les usages des contrées visitées, et aptes à procurer ainsi à leurs commettants, sans danger comme sans dépenses excessives, une clientèle sûre et enviable. Pour nos compatriotes, si ce système pouvait être adopté, comme nous le leur avons conseillé très vivement, il leur procurerait en Canada des débouchés importants pour leur tissus, leurs porcelaines, la quincaillerie, les soieries de Lyon, les rubans de St-Etienne, etc., etc.

Au commencement de l'année 1897, notre chambre a présenté au gouvernement canadien un rapport demandant la suppression du droit de 20 p.c. sur les emballages des vins français, dont la perception était contraire, à notre avis, aux termes de la convention franco-canadienne du 6 février 1893. Nous avons eu le regret d'échouer dans nos démarches, mais la protestation subsiste et pourra être la base de la reprise de subséquentes négociations.

Mon rapport de l'an dernier vous disait que, frappées des bons effets recueillis en France par l'institution des tribunaux de commerce, diverses notabilités de la finance et de l'industrie à Montréal nous avaient demandé un résumé des règlements ayant trait à cette magistrature.

La chambre de commerce de Paris a bien voulu nous permettre de déférer aux désirs de nos voisins, en nous transmettant des documents complets sur la matière dont elle possède tous les secrets. Son envoi a permis à M. P. Beullac, notre compatriote, avocat du Barreau de Montréal, de préparer, sur notre demande, une étude de la question où se trouve clairement démontrée l'utilité de la création en Canada d'une justice analogue.

La commission nommée pour apprécier ce remarquable travail y a donné son adhésion sans réserve, et nous nous occupons de le livrer à l'impression pour le soumettre à la sanction de l'opi-

nion publique. Si les intéressés partagent nos vues à ce sujet, il leur restera à solliciter la mise à exécution de ce profitable projet, notre rôle se bornant à en établir les mérites.

Un fait économique de la plus haute importance s'est produit le 23 avril 1897, quand le gouvernement nouvellement nommé en Canada, a décrété un tarif de douanes modifiant assez sensiblement les droits alors existants. Nous avons publié un bulletin spécial pour donner ce tarif en son entier. Bien que, à notre avis, il n'affectât en rien les stipulations du traité franco-canadien du 14 octobre 1895, en ce qui concerne les vins mousseux et non mousseux, les savons communs et savons de Marseille, les noix, amandes, prunes et pruneaux, ce tarif contenait une clause préférentielle au profit de la Grande-Bretagne, et l'administration des douanes canadiennes prétendait que cette dernière seule devait en profiter. Vous avez alors, après étude de la question, dans une séance spécialement provoquée en cette circonstance, soutenu que les traités en vigueur avec la France donnaient à celle-ci le droit incontestable de faire bénéficier les produits d'origine française de tous les avantages assurés aux produits similaires d'origine anglaise et vous avez invité les importateurs français à n'acquitter les droits déterminés par le tarif général que sous toutes réserves.

A la suite d'une démarche de M. le Consul Général de France auprès du Gouvernement d'Ottawa, le bien fondé de vos réclamations a été reconnu et le bénéfice de la clause préférentielle a profité à la France, à l'Algérie et à toutes les colonies françaises. Il faut dire, au surplus, que cet avantage s'étend actuellement à presque toutes les autres nations, les Etats-Unis exceptés.

A la suite de l'accueil si chaleureux fait en France à Sir Wilfrid Laurier, qui a rapporté de ce voyage la dignité de Grand Officier de la Légion d'Honneur, et, après avoir pris connaissance des discours prononcés par cet homme d'Etat devant nos compatriotes, nous avons pu constater ses souhaits pour l'extension des rapports commerciaux entre la France et le Canada, précisés par sa déclaration que son gouvernement était prêt à accorder une subvention de \$50,000 pour l'établissement d'une ligne directe entre les deux pays. Nous nous sommes alors souvenus de l'appui prêté par notre Chambre à cette cause qu'elle a constamment soutenue de tous ses efforts. Il nous a semblé opportun de revenir vers ce projet et de chercher à profiter des bonnes dispositions de M. le Premier Ministre pour obtenir de lui la réalisation des promesses faites à Paris et appeler l'attention des armateurs français sur la valeur de ce service et sur les profits que pourrait donner une entreprise sérieusement organisée, remplissant les conditions de régularité de départs, de bon aménagement et de pratique installation.

Nous nous sommes donc mis à l'œuvre pour recueillir les renseignements capables d'attirer l'attention du Premier Ministre et des intéressés à un titre quelconque. Mais quand nous avons voulu étudier le commerce général d'importation et d'exportation entre la France et le Canada sur les statistiques publiées par le gouvernement fédéral, nous avons constaté que les chiffres officiels étaient loin de donner une notion exacte du commerce entre les deux nations. En effet, un très grand nombre des marchandises françaises passant par les ports étrangers et venant sous pavillon belge, allemand ou anglais, sont inscrites sous la rubrique du pavillon importateur. Il a fallu se livrer à des investigations prolongées et minutieuses pour parvenir à déterminer le quantum des arrivages réellement d'origine française, mais nos peines ont reçu leur récompense, puisqu'au lieu du chiffre officiel d'environ \$1,500,000, nous pouvons certifier que, chaque année, les provenances purement françaises s'élèvent à 7 ou 8 millions de dollars. Ce n'est donc pas s'aventurer que de promettre la réussite à l'entreprise qui nous occupe, le mouvement des échanges entre la France et le Canada étant déjà maintenant suffisant pour l'alimenter, et ne pouvant que s'accroître par la continuité de l'exploitation. Nous avons tous les jours la preuve que les transactions entre les deux pays pourraient notablement se développer si une ligne directe permettait de réduire les frais de transport, la supériorité des produits français étant indéniable et ne pouvant que pousser aux demandes le jour où ils voyageraient économiquement.

Nous avons soumis les recherches dont nous venons de parler à la Chambre de Commerce du district de Montréal et vous savez, Messieurs, de quelle façon chaleureuse cette compagnie, qui est formée de l'élite intelligente du commerce canadien français, a approuvé notre travail et décidé d'envoyer une délégation

pour appuyer auprès du Premier Ministre la requête de notre chambre. C'est ainsi que le 27 octobre dernier, Sir Wilfrid Laurier donnait audience à Ottawa à la députation de la Chambre de Commerce française, accompagnée et appuyée par M. Joseph Contant, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, Messieurs, de quelle façon courtoise et bienveillante le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier a accueilli notre délégation, non plus que ses bonnes promesses; notre bulletin a rendu un compte exact de cette entrevue, pour nous mémorable.

Nous avons immédiatement communiqué aux Chambres de Commerce des différents ports de France et d'Algérie et aux principaux armateurs français le travail présenté au premier ministre, en les suppliant d'étudier à fond cette question si intéressante, et de faire tout leur possible pour provoquer l'organisation d'un service après lequel nous soupçons depuis si longtemps.

J'ai la satisfaction de pouvoir ajouter, Messieurs, que notre appel semble avoir été entendu, que les motifs de succès mis en avant paraissent avoir semblé convaincants, et que, si rien de définitif n'est encore parvenu à notre connaissance, nous pouvons cependant entrevoir le jour où une ligne directe, bien organisée, établie sur des bases solides, reliera la France au Canada. Ce sera, espérons-le, le privilège du bureau qui succèdera à celui dont les pouvoirs expirent aujourd'hui, de mentionner dans le prochain rapport annuel, ce succès tant attendu et auquel, je crois pouvoir le proclamer, notre Chambre n'aura pas été étrangère.

Ajouterai-je, Messieurs, que pendant tout le cours de cette année, nos divers services ont fonctionné très régulièrement, satisfaction, que nous croyons complète, ayant été donnée à tous les commerçants et industriels français qui nous ont consultés.

Nous avons aussi pris part au règlement amiable de deux affaires litigieuses importantes qui, sans notre intervention officieuse, auraient donné lieu à des procès longs et coûteux, au cours desquels nos compatriotes auraient peut-être perdu la presque totalité des capitaux engagés.

Notre BULLETIN MENSUEL a été publié fort régulièrement, et nous avons pu constater que le travail qu'il a nécessité, les efforts qu'il a exigés ne seront pas perdus. Il nous a été donné de voir reproduire dans le *Moniteur Officiel* et dans plusieurs des grands journaux de Paris, un nombre plus grand que les années précédentes de nos principaux articles.

Les douanes canadiennes exigeant des certificats d'origine et de valeur, un grand nombre de commerçants français se trouvaient fort embarrassés pour les satisfaire; nous avons alors fait traduire de l'anglais en français, la formule nécessaire, et, après avoir obtenu l'approbation administrative pour ce travail, nous en avons fait imprimer un certain nombre d'exemplaires qui ont été mis à la disposition de nos correspondants. Le commerce français trouvant bonne la mesure en a largement profité.

Pourquoi faut-il qu'en terminant cette nomenclature de nos opérations pour l'année qui vient de finir, nous ayons à constater la perte irréparable que vient de faire notre chambre et toute la colonie française, en la personne de notre cher ami M. Bellay, notre secrétaire-adjoint. Il avait pris la part la plus large à nos travaux et principalement à la rédaction du BULLETIN MENSUEL, y faisant preuve de zèle et de capacité manifestes. Nous lui devons la majeure partie du succès considérable de cette publication, et s'il est permis d'espérer encore qu'il triomphera du mal qui l'a terrassé d'un coup, il est à craindre qu'il ne puisse se remettre assez pour retourner à ses occupations si profitables pour nous.

M. Bellay était un homme de devoir et de dévouement, et l'on ne fit jamais en vain appel à son aide. Nos compatriotes dans le besoin ont toujours trouvé en lui un ami compatissant et dont la charité allait jusqu'à se dépouiller du nécessaire pour ne pas refuser une sollicitation, une demande de secours. Sa maladie, est, je le répète, un grand malheur pour la Chambre, pour le Refuge Français auquel il s'était donné tout entier, et pour la famille française en général.

Les besoins du service ont mis votre Président dans l'obligation de remettre provisoirement en d'autres mains les fonctions dont M. Bellay se trouvait chargé auprès de notre Chambre. L'avenir ne pouvait pourtant être engagé, et le nouveau bureau restera maître de sa décision sur ce sujet délicat, à plus d'un point de vue.

C'est avec plaisir que nous remercions d'une façon toute par-

ticière, notre collègue, M. Monier, qui nous donne, dans chaque numéro du BULLETIN, une revue commerciale et financière très bien étudiée et très appréciée.

Dans l'année 1897 nous avons eu la satisfaction d'élire comme membres actifs de notre Chambre quinze nouveaux titulaires occupant des situations fort honorables et qui, par leur expérience des affaires viennent ajouter encore à l'importance et à l'efficacité de notre assemblée.

L'an dernier, à pareille époque, nous comptions 26 membres actifs, et aujourd'hui, malgré le départ de trois des nôtres, nous nous trouvons au nombre de 38 soit un gain de 12 membres. Cette augmentation va nous permettre de donner suite au projet, depuis longtemps formé, d'obtenir l'incorporation de notre association, ce qui aura pour effet de nous donner un caractère officiel et une personnalité juridique.

Les membres adhérents s'élèvent actuellement à 137, soit une augmentation de six membres sur l'année précédente malgré 15 démissions.

Nous devons ne pas manquer, Messieurs, d'adresser au gouvernement de la République Française, nos témoignages de gratitude pour son octroi de 4000 frs. en 1897. Ce secours nous a permis de boucler nos comptes de fin d'année avec un léger déficit seulement. Nous osons espérer que les hommes éclairés dirigeant les destinées de la France, nous continueront leur patronage et apprécieront notre bonne volonté pour en demeurer dignes. Leur bonne intervention nous aidera à poursuivre l'œuvre commencée, et à tenter de nous rendre encore plus utiles.

Et maintenant, avant de vous remettre les pouvoirs que vous m'avez confiés, permettez-moi de remercier les membres du bureau de l'aide et de la bienveillance qu'ils m'ont sans cesse accordés.

Je suis aussi heureux du privilège de parler au nom de cette Chambre, qui m'appartient encore pendant quelques instants, pour me faire l'interprète de notre compagnie toute entière en témoignant à M. le Consul Général de France, notre vive reconnaissance pour l'intérêt constant qu'il a bien voulu porter à nos travaux. Ses sages avis, sa longue expérience nous ont puissamment aidés, et notre chambre a été heureuse de se joindre de tout cœur à la manifestation du 1er janvier dernier, dans laquelle M. le Président de l'Union Nationale Française, entouré d'un très grand nombre de membres de notre colonie, a si éloquemment exprimé nos sentiments d'estime, de considération et d'affection pour le dignitaire représentant si noblement la France au Canada.

Je désire aussi, monsieur le Consul Général, vous remercier pour la façon si bienveillante dont, en présence d'un si grand nombre de nos compatriotes, vous avez parlé de l'action, des travaux de la Chambre de Commerce Française de Montréal et du dévouement avec lequel tous ses membres travaillent à l'œuvre utile à laquelle ils se sont consacrés. Vos paroles avaient une portée que nous avons comprise. Nous vous exprimons notre sincère gratitude pour l'appui que ce témoignage nous a apporté.

Et maintenant, Messieurs, ma tâche est terminée et après avoir eu l'honneur de présider à vos travaux pendant deux années, je vous prie d'accepter ma démission. Je suis fier de rentrer dans le rang et de continuer à travailler avec vous à la prospérité de notre association.

Il ne me reste plus qu'à vous remercier cordialement de l'honneur que vous m'avez fait en me choisissant pendant deux ans comme votre président.

Celui que vous allez choisir pour me succéder peut compter sur mon concours le plus entier pour lui faciliter sa tâche dans la mesure de mes moyens.

Il est procédé aux élections du Bureau pour 1898, qui se trouve constitué comme suit :

Président :	M. E. GALIBERT.
Vice-Président :	M. H. JONAS.
Secrétaire :	M. J. B. MONIER.
Trésorier :	M. J. ROUGIER.
Conseillers :	M. J. BRISSET,
	M. J. DE SIEYES,
	M. J. HERDT,
	M. AUG. POINDRON.

Monsieur J. Herdt déclare le nouveau Bureau élu aux acclamations de l'assemblée et cède le fauteuil de la Présidence à M. E. Galibert. En en prenant possession M. E. Galibert prononce le discours suivant :

Merci, messieurs, de l'honneur que vous me faites en me nommant, encore une fois, à la Présidence de la Chambre de Commerce Française de Montréal. Je suis très flatté, croyez-le bien, de cette marque de confiance et de sympathie et, comme par le passé, je tâcherai de m'en rendre digne.

Si je n'écoutais que mes intérêts et ne recherchais que ma tranquillité, je devrais refuser cette Présidence que vous m'offrez si gracieusement aujourd'hui, et j'aurais de bonnes raisons pour cela ; mais, devant vos instances, je ne vois qu'une alternative : me laisser guider par le sentiment du devoir en me rendant à vos désirs.

L'éloge de notre ami, Monsieur J. Herdt, qui s'est bien présidé pendant deux années, aux travaux de notre Chambre, n'est pas à faire. Nous l'avons tous vu à la tâche et apprécions hautement les progrès que son travail intelligent a fait faire à notre œuvre patriotique.

Les grands pas qui ont été faits vers la solution de la question de la ligne directe de vapeurs entre les deux pays qui nous tiennent de si près, les sujets importants qui ont été traités dans une volumineuse correspondance, les articles intéressants et instructifs qui ont trouvé place dans les colonnes de notre BULLETIN MENSUEL, et enfin l'accroissement sensible du nombre des membres actifs et adhérents sont certainement des preuves réelles du travail utile fait par mon prédécesseur. Aussi, avons-nous tous applaudi aux paroles si justes de Monsieur le Consul Général lorsque à la réception donnée aux membres de la colonie française de Montréal, à l'occasion du nouvel an, il a dit : "Je suis heureux d'avoir l'occasion de féliciter Monsieur J. Herdt pour tout le dévouement qu'il a montré dans la direction de la Chambre de Commerce Française de Montréal, dont les travaux, surtout pendant l'année qui vient de s'écouler, ont eu une importance si signalée." Je vais, Messieurs, faire mon possible pour suivre l'impulsion donnée aux travaux de notre Chambre par mon ami Monsieur J. Herdt, et contribuer ainsi de mon mieux au succès de l'œuvre patriotique qui a pour nous tant d'intérêt.

Je vous ai parlé tout à l'heure de la question de navigation entre la France et le Canada. Cette question de ligne directe va, pour notre Chambre, rester à l'ordre du jour tant que nous n'aurons pas atteint notre but. Cette ligne directe, vous le savez tous, Messieurs, s'impose pour le succès des relations commerciales entre la France et le Canada, fortement entravées aujourd'hui par le manque de communications directes.

Juste au moment où je suis appelé à présider aux travaux de notre Compagnie, je me vois dans la nécessité de vous demander un congé de quelques semaines. Des affaires commerciales exigent mon départ pour l'Europe. Si, pendant mon séjour en France, je puis être de quelque utilité à notre Chambre, je me mets entièrement à sa disposition.

Je termine, Messieurs, en vous engageant fortement à assister aussi régulièrement que possible à nos séances, de manière à les rendre intéressantes et utiles. Votre présence aux réunions sera non seulement un encouragement mais aussi un aide puissant pour votre bureau de direction dans les travaux qui vont lui incomber.

Le discours de M. Herdt et celui de M. Emile Galibert seront, par décision de la Chambre, reproduits *in extenso* dans le BULLETIN.

Le Trésorier ayant donné connaissance de la situation financière présente, laisse un déficit de \$28.40, la Chambre lui en donne acte et approuve le rapport en question.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

## FEU M. A. BELLAY

Le dévoué secrétaire-adjoint de la Chambre de Commerce Française dont nous déplorons le décès, arrivé samedi, le 15 courant, à quatre heures de l'après-midi, ne saurait être de longtemps oublié ni de la Chambre, ni de la colonie française. A l'éloge qu'en faisait M. J. Herdt, notre ancien président, dans son rapport annuel que l'on trouvera reproduit dans une autre colonne, et auquel ont applaudi tous les membres de notre compagnie, nous devons ajouter les quelques détails biographiques que nous avons pu recueillir sur lui.

M. Bellay est venu de France à New-York il y a une dizaine d'années. Après des essais infructueux de se créer une position dans cette ville, il vint à Montréal il y a huit ans. Il rédigea d'abord le *Petit Figaro*, puis il collabora à l'*Etendard* et à de nombreuses publications catholiques, avant de prendre la rédaction en chef de la *Oroix* de Montréal. Il collabora également au *Monde* et donna à la *Presse* de nombreuses études religieuses et sociales.

Notre BULLETIN lui doit ses meilleurs succès, nous devrions dire son existence, car c'est grâce à son dévouement que nous avons pu, au début, en continuer régulièrement la publication, malgré la modicité des ressources dont nous disposions.

Aussi, la Chambre de Commerce française a tenu à honneur d'assister toute entière à ses funérailles où d'ailleurs toute la colonie française était réunie, car son dévouement pour les œuvres françaises et surtout pour la Maison de Refuge lui avaient mérité la reconnaissance de tous nos compatriotes.

Frappé de paralysie, le 4 janvier courant, il avait été transporté à l'hôpital Notre-Dame, où, après de grandes souffrances, il s'est éteint le 15, sans avoir pu reprendre possession de ses sens.

Nous nous inclinons respectueusement devant la tombe d'un homme de cœur et de devoir et nous consignons ici l'expression la plus sincère de nos regrets pour la perte que viennent de faire notre Compagnie et la famille française au Canada.

### Les rapports commerciaux entre le Canada et la France avant et après la convention de 1893

(Suite)

Durant les premiers pourparlers sur cette question de ligne directe, l'Allemagne ne donna guère signe de vie, non pas qu'elle se désintéressait de cette question, loin de là ; ni de ce qui se passait chez nous, tout au contraire. Mais peu inquiète en face de notre hésitation et de la manière étrange dont on semblait, en France, juger les choses, elle pût prendre son temps, procéder avec ordre et méthode, sans accroc, ni sobresaut. Elle n'était pas gênée dans ses mouvements ; point d'attaches séculaires avec lesquelles il fallait compter et, peu portée à la sentimentalité lorsqu'il s'agit d'affaires, elle possédait en outre l'énorme avantage de ne pas être embarrassée par cette foule de faiseurs de projets en l'air, qui discutent la matière en aveugle sans se soucier de ce qui adviendra.

Fort de sa position géographique qui—au contraire de ce qui existe en France—groupe tous les intérêts de l'Empire sur un seul et même point—la Mer du Nord, et deux ports voisins—Hambourg et Brême, l'allemand pouvait choisir son heure. Sa réorganisation industrielle complétée, nous nous apercevons de sa rentrée en scène en 1881.

De son côté la Belgique n'était pas restée inactive. Voyant qu'en France on avait laissé échapper l'occasion, elle s'était hâtée de concentrer sur Anvers l'attention des intéressés.

Mais deux compétiteurs pour une course qu'un troisième n'avait pas cru devoir entreprendre, c'était trop. En hommes d'affaires avisés, au lieu de se jalouser et se combattre, la Belgique et l'Allemagne firent mieux : elles s'associèrent.

Profitant de l'expérience faite par le voisin, peu leur importa qu'une Ligne débutât ou non avec un service régulier, tant que le trafic à desservir n'était pas suffisamment organisé et soigneusement canalisé. Ils allèrent donc au plus pressé. Et c'est en concentrant leurs forces sur un point déterminé et en préparant le terrain que l'association débuta.

Dès 1881-82, sur 11 arrivages d'Allemagne dans les eaux du St-Laurent, 8 modestes bateaux, jaugeant ensemble 4,388 tonnes, transportaient 4,047 tonnes de marchandises. De la Belgique, sur 23 arrivages, 11 navires de 12,033 tonnes amenaient 17,922 tonnes de fret.

A la sortie, point de départ avec cargaison à signaler pour l'Allemagne, mais 12 départs avec 11,947 tonnes de fret pour la Belgique.

En 1882-83, les arrivages d'Allemagne donnent également 11 navires, dont 6 de 3,515 tonnes de jauge transportaient 4,062 tonnes de marchandises. D'Anvers sur 15 arrivages, 12 navires de 15,823 tonnes de jauge avaient en chargement 10,936 tonnes de fret.

Au retour, trois navires avec 1946 tonnes de fret pour Hambourg et six navires avec 11,677 tonnes de fret pour Anvers.

En 1883-84, on compte sur 26 arrivages d'Allemagne, douze navires de 9,823 tonnes de jauge avec 13,140 tonnes de marchandises.

Au retour, deux steamers avec 81 tonnes de fret seulement pour l'Allemagne et pour Anvers dix steamers avec 10,007 tonnes de fret.

Le centre de gravité de la combinaison Allemande-Belge continua donc dès le début de résider à Anvers.

Et ce choix était des plus logiques.

La proximité de ce port à la frontière voisine permettait le *drainage* systématique d'une bonne partie de la section industrielle de nord et de l'est de la France et même de Paris. La position en vedette à l'intérieur lui permettait d'intercepter le trafic des pays du Rhin, de l'Alsace-Lorraine, de la Suisse et de l'Allemagne du sud, bien avant qu'une ligne française

quelconque pût intervenir et espérer être en état d'acaparar une partie seulement de ce trafic.

Ce mouvement hardi et surtout continu de la part de nos adversaires ne laissa pas que de dérouter et d'inquiéter les intéressés en France. On ne s'apercevait que trop de la grave faute commise en 1878-80, et de la difficulté qu'il y aurait désormais à remédier à cette situation. En tout cas, ce n'était pas le contre-mouvement des nôtres dans ces premières années qui pouvait faire devier leur plan, ou nous assurer l'indépendance d'action si nécessaire à tout développement.

Ni les dix cargaisons venant des différents ports de France en 1881-82, avec 2995 tonnes de marchandises, ou les trente petits bateaux chargés à la sortie avec 25,402 tonnes de fret ; ni les dix navires chargés, à l'entrée, en 1882-83, de 4,652 tonnes de marchandises et les trente-trois cargaisons à la sortie avec 19,748 tonnes de fret pour la France; ni même la combinaison hybride de ligne franco-brésilienne, avec escale au Canada, ne pouvaient modifier en quoi que ce soit la marche des événements.

Du reste, avant 1885, la ligne franco-brésilienne cesse son service dans la deuxième année de son existence ! A la combinaison bien ordonnée belge-allemande, on avait voulu opposer une vaste combinaison n'embrasant pas moins de trois continents !!! Avec cela que l'administration de la Compagnie au Canada avait été confiée à un Anglais venant de l'étranger et qui, par surcroît ignorait tout autant la langue que les besoins et les exigences du commerce français et canadien.

En 1887 les positions respectives des adversaires dans les principaux ports du St-Laurent étaient comme suit :

A l'entrée ; navires chargés :

DE	NAVIRES.	TONNES DE JAUGE.	TONNES DE FRET.
Allemagne.....	12	13,406	13,325
Belgique.....	16	20,314	23,916
France.....	7	9,319	7,263

A la sortie ; navires chargés :

POUR	NAVIRES.	TONNES DE JAUGE.	TONNES DE FRET.
Allemagne.....	8	10,237	12,768
Belgique.....	9	11,761	14,760
France.....	11	6,017	9,091

La disproportion entre les deux résultats devenait de plus en plus manifeste.

L'insuccès du contre mouvement et l'échec de la combinaison franco-brésilienne ne devait pas empêcher d'autres tentatives de se produire en France, au contraire, mais sorties du même moule, basées sur la même fausse conception, elles eurent à peu près toutes le même sort. Le manque d'entente et de cohésion, la ferme volonté de grouper tous les intérêts et d'aller

droit vers un seul et même but, continuant à faire défaut—les efforts et le mouvement de résistance restèrent sans effet.

Vers 1887, toutefois, un essai tenté de concert avec le gouvernement canadien semblait, enfin, vouloir promettre de meilleurs résultats. Depuis la mise en vigueur du système protectioniste au Canada, il était devenu d'usage d'encourager les nouvelles industries et les tentatives de développement du commerce avec l'étranger par des *bonus* accordés aux Compagnies. Des lignes de vapeurs, comme des chemins de fer, eurent leurs subsides. Français et canadiens se mirent alors de la partie pour créer cette fois-ci cette ligne régulière qui devait pouvoir, non seulement se soutenir et lutter avec avantages contre les attaques combinées des Allemands et des Belges, mais établir des communications directes et suivies si indispensables aux intérêts bien ordonnés des deux pays.

Effectivement la Cie Bossière réussit à obtenir du gouvernement canadien un *bonus* annuel de \$50,000 pour une période de cinq ans.

Hélas ! même avec l'appoint d'un nombre respectable de dollars, l'entreprise ne devait pas réussir.

Deux ans avant l'expiration du contrat, le gouvernement canadien retira le subside et la Ligne Bossière disparut à son tour.....

Ce nouvel insuccès, loin de décourager les essais, mais surtout loin de dessiller les yeux, nous a valu depuis une véritable avalanche de projets et de plans. Tant en France qu'au Canada, on dirait les esprits montés au fur et à mesure qu'un échec se produit : de réflexion nul ne semble avoir cure. De la Mer du Nord au Golfe de Gascogne il n'y a pas de port qui ne veuille avoir sa " ligne ; " ici, il n'y a pas de faiseur d'affaires qui ne veuille avoir sa " subvention. " Jusqu'aux étrangers qui s'en mêlent et s'obstinent à vouloir faire notre bonheur ! c'est à n'y rien comprendre !.....

Et tout cela pour aboutir à quoi ? ..... à embrouiller la situation au point de ne plus se reconnaître ; à faire le jeu de nos adversaires qui, en attendant, ne cessent de nous couper l'herbe sous les pieds, développent leur ressources et augmentent leur trafic ; à nous discréditer auprès des étrangers qui se demandent depuis longtemps déjà si nous sommes sérieux ou non ?

Le gouvernement canadien assiégé demande à son tour, à quoi croire ; comment se débrouiller dans cet amas d'opinions contradictoires avec lequel on ne cesse de bombarder ses ministres ; est-ce une aide loyale que l'on sollicite, est-ce une simple chasse aux dollars dont il s'agit ?.....

Il serait temps, grandement temps que cet équivoque cessât.....

Sans plus nous arrêter aux tentatives avortées des projets Rouen-Montréal; Dunkerque-Montréal, ni même à la fameuse combinaison de la "Colomba Line": Anvers-Boulogne-Montréal, resumons succinctement la situation commerciale et maritime à la veille de la convention franco-canadienne, en 1893.

Toujours abstraction faite de l'Angleterre et des Etats-Unis, c'est en somme le commerce allemand qui est le seul grand rival à redouter sur le marché du Canada. C'est avec lui qu'il s'agit de compter. Aussi, pour bien saisir la situation, il n'y a qu'à mettre en évidence les résultats obtenus par l'un et l'autre des compétiteurs français et allemand.

Nous avons déjà jeté un coup d'œil rapide sur l'ensemble des transactions. Nous ajoutons que, si nous avons dominé le commerce de notre adversaire dans la période quinquennale 1868-72 dans la proportion de 7.09 millions contre 3.02, c'est-à-dire de plus de 150 p.c.—maintenu cette proportion, en augmentant le chiffre dans la période suivante, 1873-77 à 10.09 millions contre 4.03;—continué, en 1878-82 avec un total 10.07 millions contre 4.02,—nous ne nous sommes aperçus de la concurrence, en réalité, que vers la fin de cette période, en 1881 et 1882. C'est en ces années que, pour nous, la réaction commence. Non pas que le chiffre de nos transactions diminue—il augmente au contraire de 1½ million de dollars dans la période 1883-87—mais l'énorme développement que prend subitement le commerce allemand jette le désarroi dans les idées et ne laisse bientôt plus de doute sur le succès final de notre adversaire.

Cette différence de 150 p. c. en notre faveur pendant les quinze premières années, dont nous pouvions si justement être fiers, ne disparaît pas seulement comme

par enchantement, mais une légère balance figure déjà à la fin de cette période à l'actif de notre rival. . . .

Et la cause de ce revirement foudroyant? Elle est des plus simples: — *le merveilleux développement du commerce allemand au Canada, date du jour même de la mise en opération de son projet maritime.*

La campagne entreprise de concert avec la Belgique pour accaparer le trafic de transport entre le continent d'Europe et le Canada, avant que la France pût être en état d'organiser son propre trafic extérieur et de le concentrer sur un de ses nombreux ports à elle—fût non seulement un coup de maître, mais un calcul d'une habileté admirable. *Sans jamais dévier de l'idée première*, poursuivant son œuvre, lente et modeste au commencement, tenace et brusque lorsque le développement du commerce permettait de prévoir un développement de trafic, l'Allemagne était toujours aux aguets, toujours à la hauteur de sa tâche.

Or, son commerce et son trafic marchant de pair, l'avantage, sur le commerce de France *dépourvue de trafic*, s'imposait fatalement.

Continuons à comparer les chiffres.

Période quinquennale.		Allemagne	France
1883-87	Importations . . . . .	\$11,297,000	\$10,070,000
	Exportations . . . . .	1,233,000	2,171,000
	Totaux . . . . .	\$12,530,000	\$12,241,000
1888-92	Importations . . . . .	\$20,223,000	\$11,804,000
	Exportations . . . . .	2,135,000	1,605,000
	Totaux . . . . .	\$22,358,000	\$13,409,000
Période de 4 ans.			
1893-96	Importations . . . . .	\$20,393,000	\$10,815,000
	Exportations . . . . .	4,181,000	1,726,000
	Totaux . . . . .	24,574,000	\$12,541,000

Ici tout commentaire est superflu: la supériorité de l'Allemagne est évidente.

Voyons maintenant le mouvement maritime aux époques les plus intéressantes:

1881-82.—Année de la mise en opération du projet Allemand-Belge.

Total des "ARRIVAGES"

Trafic et combinaison Allemand-Belge.

Trafic Français.

Avec cargaison			Sur lest		Avec cargaison			Sur lest	
Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage
24	21,809	15,062	42	32,914	16	8,364	3,863	16	89,477
DÉPARTS									
19	17,576	20,892	10	32,905	17	87,911	158,645	10	11,276

*Importance du pavillon.*

A l'arrivée			Au départ		A l'arrivée			Au départ	
Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemande...	65	33,334	63	31,562	Française....	58	36,246	48	11,276
Belge.....	6	7,040	7	9,332					

## 1884.—ARRIVAGES

Avec cargaison			Sur lest		Avec cargaison			Sur lest	
Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage
29	38,182	27,449	40	30,637	11	10,510	3,042	98	59,479

## DEPARTS

22	24,027	18,159	2	2,019	69	41,435	77,381	3	4,054
----	--------	--------	---	-------	----	--------	--------	---	-------

*Importance du pavillon.*

A l'arrivée			Au départ		A l'arrivée			Au départ	
Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemande...	69	40,990	55	34,975	Française....	20	9,900	18	9,275
Belge.....	14	9,391	14	16,256					

## 1887.—Année de la mise en opération de la Ligne Bossière.

## A L'ARRIVÉE

Avec cargaison			Sur lest		Avec cargaison			Sur lest	
Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage
40	46,028	20,250	23	18,362	12	13,292	9,202	78	45,279

## AU DÉPART

26	30,916	33,038	1		70	38,666	59,701		
----	--------	--------	---	--	----	--------	--------	--	--

*Importance du pavillon.*

A l'arrivée			Au départ		A l'arrivée			Au départ	
Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemande...	62	57,280	61	54,240	Française...	71	21,341	59	14,746
Belge.....	2	2,311							

## 1890-91.—Retrait du subside à la Ligne Bossière.

## A L'ARRIVÉE

Avec cargaison			Sur lest		Avec cargaison			Sur lest	
Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage
58	91,514	68,844	24	20,414	9	11,894	8,576	76	29,107

## AU DÉPART

30	43,835	46,894			53	30,054	44,424	1	1,109
----	--------	--------	--	--	----	--------	--------	---	-------

*Importance du pavillon. \**

A l'arrivée			Au départ		A l'arrivée			Au départ	
Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemande...	79	99,616	79	97,168	Française....	75	20,056	73	15,366

## 1893-94.—Année de la signature de la convention Franco-Canadienne.

## A L'ARRIVÉE

Avec cargaison			Sur lest		Avec cargaison			Sur lest	
Navires	Tonnage	Cargaison	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Tonnage	Navires	Tonnage
81	165,850	80,747	30	30,842	13	12,243	8,560	36	26,838

## AU DÉPART

72	108,056	143,949	3	3,173	37	33,817	45,100	1	1,698
----	---------	---------	---	-------	----	--------	--------	---	-------

*Importance du pavillon.*

A l'arrivée			Au départ		A l'arr'vée			Au départ	
Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage	Nationalité	Navires	Tonnage	Navires	Tonnage
Allemande...	97	161,829	65	104,620	Française.....	114	31,788	101	27,862
Belge.....	2	3,536	3	5,383					

\* Il n'est pas fait mention du pavillon belge en 1890-91.

(A suivre)

N<sup>o</sup> 55 p 20

## LES EXPORTATIONS CANADIENNES

### LES MINES

(Suite)

Parmi les produits des mines du Canada, ce pays n'en exporte encore qu'un petit nombre parmi lesquels nous devons citer par ordre d'importance :

La houille, le quartz aurifère, l'argent, le cuivre, l'amiante ou asbeste, le plomb, le nickel, le mica, l'huile minérale, pétrole et kerosine, le fer, les phosphates, le manganèse, la plombagine, le sable et l'ardoise.

Le pays est très riche en minerais : seulement l'exploitation de ces richesses n'a pas été, par plusieurs raisons, suffisamment développée. La province la plus favorisée sous ce rapport est assurément la Colombie Britannique, sur laquelle les découvertes récentes des champs d'or de Rossland, et surtout du Klondyke ont attiré l'attention des capitalistes américains et européens. On connaissait déjà l'importance de son bassin houillier, mais cette province, à l'extrémité du Canada sur l'océan Pacifique, dont une partie n'est pas encore explorée, était à cause de son éloignement, un peu en dehors du commerce d'exportation. Aujourd'hui, elle est plus étudiée ; les progrès rapides de ses exportations minières lui donnent une grande importance et grossissent dans des proportions assez considérables, le chiffre des réserves des mines du Canada.

Voici en effet quelques-uns des résultats obtenus depuis 1890, et surtout dans les années de 1895 et 1896.

Les exportations du Canada en produits miniers ont donné les totaux suivants :

Année 1892.....	\$ 6,143,168 (1)
“ 1893.....	5,525,521
“ 1894.....	6,055,394
“ 1895.....	7,214,661
“ 1896.....	8,401,760

Soit une augmentation continue, pour les deux dernières années, de \$1,000,000 à \$1,200,000 chaque année (5 millions à 6 millions de francs) annuellement.

Ces chiffres ont leur importance, que le détail des produits exportés fera encore plus ressortir.

(A suivre)

## REVUE COMMERCIALE

MONTREAL, 15 Janvier 1898.

L'hiver de 1897-98 a dérogé aux traditions qui tendaient à s'établir d'une chute de neige tardive et diminuée. Nous avons eu, cette année, l'hiver d'autrefois. Depuis le milieu de décembre, le thermomètre s'est maintenu presque constamment au-dessous de zéro centigrade, et s'il s'est égaré quelquefois à monter vers le dégel, ce n'a été que

(1) Le dollar calculé à 5 fr.

pendant quelques heures. Le commerce canadien en a profité énormément, surtout le commerce de détail, et la situation commerciale actuelle est meilleure qu'on ne l'avait vue il y a bien des années. Les misères, cependant, des saisons précédentes, n'ont pu être complètement compensées par la bonne fortune tardive dont nous jouissons et la récolte des faillites sera probablement plus abondante cette année encore qu'on ne le désirerait.

Les fournisseurs, les banques, exigent à la date où nous sommes que les maisons auxquelles un crédit est ouvert, fassent l'inventaire de leur situation et leur communiquent leur bilan. Les débiteurs qui ne se sentent pas la force de supporter l'examen de ce bilan, abandonnent la partie et confessent leur défaillance ; d'autres essaient de cacher leur situation précaire, et réussissent quelquefois à retarder de quelques mois la mise en faillite, mais, le plus souvent les créancier savent ce qui en retourne et font le nécessaire pour amener la liquidation forcée.

La législation commerciale au Canada est du ressort du gouvernement fédéral, qui, dès les premiers jours de l'existence de la confédération, avait édicté une loi générale sur la faillite gouvernant toutes les provinces. Cette loi fut remplacé en 1875, par une autre plus complète, qui fut amendée, ensuite de temps à autre, jusqu'à 1885. A cette dernière date, le parlement fédéral, écœuré des immoralités commerciales qui se commettaient sous le convert de la loi, l'abrogea complètement et ne la remplaça par aucune nouvelle législation. La liquidation des biens des commerçants insolubles se trouva, par suite, ramenée aux dispositions du droit civil concernant les débiteurs non-commerçants. Or comme le droit civil est du ressort des législatures provinciales, il s'en est suivi une diversité complète, une confusion absolue, que, vu la diversité de leurs lois, dans leurs principes comme dans leurs applications, les provinces n'ont pu réussir à faire disparaître.

Cette diversité, cette confusion sont, naturellement, une entrave considérable au commerce entre les provinces et avec l'étranger ; les négociants du pays eux-mêmes ne savent plus à quoi s'en tenir : il n'est donc pas étonnant que les étrangers s'y perdent. Chaque année, depuis cinq ou six ans, il est question à l'ouverture du parlement fédéral de refaire une loi générale de faillite ; mais à chaque session aussi l'hostilité de quelque groupe de députés le fait ajourner. Comme le parlement doit se réunir à la fin de ce mois-ci, l'agitation ordinaire se produit en ce moment, sans que l'on voie, hélas ! une plus grande probabilité de réussite.

Je crois devoir ajouter que la législation provinciale actuellement en vigueur dans la province de

Québec donne assez généralement satisfaction, au moins, en ce qui concerne la liquidation rapide de l'actif et la distribution équitable du produit de cette liquidation ; son principal défaut c'est d'être impuissante à punir la malhonnêteté du débiteur, la fraude ou le vol. Ce sont des matières réservées à la législation fédérale. Cette décentralisation législative, qui, a incontestablement, beaucoup d'avantages, surtout dans un pays de populations diverses comme le Canada, a aussi ses inconvénients.

Je n'ai pas à m'occuper ici de faire l'historique du "corner" qu'ont pratiqué à Chicago sur le blé livrable en décembre. MM. Joseph Leiter et ses associés. Cette gigantesque manœuvre, qui a mis en mouvement plus de cinquante millions de francs, n'a eu qu'un effet indirect sur nos marchés, l'effet de maintenir élevés les prix des grains et des farines. Maintenant que l'affaire est terminée, en laissant entre les mains de Leiter et consorts huit millions et demi de minots, soit 2,285,714 quintaux métriques de blé, les cours du disponible baissent par suite de la présence de ce stock énorme que ses propriétaires doivent tôt ou tard écouler. Les prix du blé chez nous ont en conséquence faibli un peu, mais pas beaucoup et le blé dur de Manitoba, franco bord dans un port de l'Atlantique, vont de \$1.03 à \$1.04 le minot. L'avoine blanche No 2, pesant 34 livres au minot-mesure, s'est au contraire raffermie, en présence d'un mouvement considérable d'exportation ; elle se vend de 28 à 28½ c. à Montréal et de 30 à 33 c. franco bord. St-Jean ou New-York. Les pois secs sont tenus à 52 c. par minot de 60 livres et le sarrasin à 36 c. par minot de 48 livres. — Le minot équivaut à environ 3.6 décalitres.

Pendant les fêtes qui ont duré de Noël aux Rois, tant en Angleterre qu'ici, le commerce d'exportation des farines est resté nul. La base des prix s'est d'ailleurs abaissé, là-bas et nos meuniers devraient faire des concessions, ce qu'ils ne semblent pas très disposés à faire, vu qu'ils paient le blé presque aussi cher qu'auparavant, au Manitoba, et dans l'Ontario. En bois de construction, la situation de notre marché dépend beaucoup de la tournure que va prendre le marché anglais qui, aux dernières nouvelles, est encore indécis. Quant à l'exportation aux Etats-Unis, il ne paraît pas qu'elle ait quelque chance pour cette année, en ce qui concerne le bois ouvré. La législature de la province d'Ontario discute en ce moment un projet de loi obligeant tous les propriétaires de concessions forestières ou "limites" comme on les appelle ici, à faire équarrir et débiter dans la province les bois coupés sur ces concessions. On ne sait trop ce qui en résultera.

Les exportations des principales maisons de Montréal pendant l'année, ont été :

	1897 pieds	1896 pieds
Dobell, Beckett & Co...	98,000,000	54,000,000
W. & J. Sharples.....	56,829,640	44,869,840
R. Cox & Co.....	38,175,185	26,117,300
J. Burstall & Co.....	36,319,608	24,521,007
McArthur Bros.....	32,786,506	19,192,515
Watson & Todd.....	30,359,130	25,642,000
E. H. Lemay.....	8,000,000	4,032,000

Comme jé l'ai déjà dit dans de précédentes revues la récolte de foin dans la province de Québec a été médiocre ; mais la province d'Ontario a eu une excellente récolte ; il s'établit en conséquence un certain courant d'expéditions du Haut-Canada sur Montréal, qui nivèle les prix. Malheureusement, il n'y a pas d'exportation possible en ce moment pour l'Angleterre, le seul marché qui nous soit ouvert en ce moment, à raison de la cherté des frets. On y expédie cependant des foins coupés et bouillis d'après un nouveau procédé, qui, s'ils se vendent moins cher en Angleterre que les foins au naturel, se transportent sous un volume beaucoup plus petit et par conséquent paient moins de fret. Ce ne sont, d'ailleurs, que des foins de seconde qualité que l'on traite ainsi.

Les abats de la boucherie du pays sont toujours recherchés par les tanneurs qui paient de 9½ à 10 c. la livre pour les peaux lignées No 1, et de 8½ à 9 c. pour les peaux No 2. Le marché se trouve sous le coup d'une concurrence entre les acheteurs ordinaires de ces peaux, qui les classent et les salent, et les tanneurs qui tâchent de se passer de ces intermédiaires. Les prix sont en conséquence très fermes.

Les laines arrachées sont toujours prestement enlevées aux prix de 20 à 22 c. la livre. Il n'y a pas de stock en magasin et pas de perspective de changement dans la situation avant le printemps.

L'exportation de bétail vivant chôme en ce moment, ce sont les bœufs des Etats-Unis qui profitent des facilités offertes par nos lignes de navigation desservant Sortland et St-Jean, N. B.

## REVUE FINANCIÈRE

Notre bourse est actuellement en pleine effervescence ; tout y est à la hausse et l'on voit les cours s'élever à des hauteurs qui réduisent le revenu des placements à 5 p. c. au maximum, et le plus souvent à 4 p. c. Une valeur dont le dernier dividende a été de 9 p. c. et qui promet 10 p. c. pour cette année, est cotée à 244 p. c., soit 1220 francs pour une action de 500 francs au pair, ce qui représente juste 4.1 p. c. Les actions de banques, de chemins de fer, de tramways, de compagnies d'éclairage, etc. sont traitées presque toutes sur ce pied.

Les fonds disponibles abondent, mais on en est toujours à trouver 6 p. c. un escompte très bas ici, on prête en reports à 3½ ou 4 p. c. sur première hypothèque et avec une marge suffisante, on peut emprunter des capitaux anglais, en sommes rondes, à 4½ et 4½ p. c.

Le change sur Londres est soutenu à \$4.84½ pour les traites à 60 jours et \$4.86½ à \$4.86¾ pour traites à vue. Le change sur Paris, pour chèques est de \$5.18½.

## AVIS AUX MEMBRES ADHÉRENTS

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de notre Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison Française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et, si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est dûe en entier.

## TEMPERATURE DU MOIS DE DÉCEMBRE 1897

Relevée par MM. Hearn et Harrison, opticiens, à Montréal, rue Notre-Dame, 1640 et 1642.

Nov.	Farenheit	Centigrades	Nov.	Farenheit	Centigrade
Date	Max.	Min.	Date	Max.	Min.
1	29	13	16	42	34
2	17	7	17	38	32
3	29	17	18	29	14
4	22	10	19	18	0
5	37	24	20	13	5
6	21	13	21	24	8
7	32	16	22	16	10
8	33	25	23	18	10
9	36	22	24	6	0
10	48	32	25	0	-10
11	48	40	26	37	0
12	50	42	27	25	15
13	36	30	28	10	0
14	37	27	29	18	2
15	35	33	30	38	18
			31	33	25

## Petit Courrier

DEMANDES D'AGENTS PAR :

- MM. Salvisberg et Cie, Mazamet, laines.  
 M. Louis Derois, Rubans unis et façonnés, 7 rue Brosard, St-Etienne (Loire) France.  
 M. J. Balluteaud, grandes fines champagnes, eaux de vie de cognac, à Champagne de Blanzac, près Cognac.  
 MM. L. Binet et Cie, manufacture de fautes et porces pour papeteries, Annonay (Ardèche) France.  
 M. Clicquot Eugène, vins de champagne, Reims, France.  
 Chevallier L. Escot Fils, fabrique de vernis, Orléans, France.  
 M. O'Lanyer Louis, vins, Bordeaux, France.  
 MM. Neyret Frères, rubans, St-Etienne, France.  
 M. H. Sonolet, 40bis Faubourg Poissonnière, Paris, France, désire entrer en relations avec des négociants propriétaires ou exportateurs de rondins de sapin blanc (white spruce).  
 M. Noël Cadéot, papier à cigarettes, eaux de vie d'Armagnac, Fleurans, (Gers), France.  
 MM. Isay, Bechmann, Zeller et Cie, filature, tissage et teinturerie, Blamont, (M. et M.).  
 Le fils du Dr Moreau, vins, Podensac près Bordeaux.  
 MM. Birkedal Hartman et Cie, vins de bordeaux, rhums et cognacs, Bordeaux.  
 M. Landry Saulière, peaux de mouton tannées, teintures et corroyées en couleurs diverses etc., Mazamet.  
 Comptoir de l'Hygiène, fournitures complètes d'hospices, produits chimiques, produits pharmaceutiques, etc., 49 rue de Rambuteau, Paris.  
 MM. Magnier et Cie, eaux de vie de cognac, Blanzac-sur-Cognac, France.  
 M. Henri Pillion, fabrique de chapeaux de paille, Dijon, France.  
 M. Jules Siegfried, Fils et Cie, fabrique de bois de teinture secs et liquides, Le Havre, France.  
 M. Le Saint-L., draperie, 6 rue des Lignes, Roubaix.  
 M. Thiéban, manufacture de lunettes et pince-nez, Morez, (Jura).  
 M. Elie Dougados, laines et peaux, Mazamet, (Tarn).  
 M. Louis Jouet, fabrique de cloches en tous genres et matières premières pour chapeleries, pails lapins et lièvres, bruts et soufflés, Bessières, (H. G.).  
 MM. Degageux frères, construction de machines à bonneterie, 2 rue Avenir, Troyes.  
 M. Jeantet-Michaud, horloges comtoises, pendules, tableaux, lunetterie, régulateurs, etc., St-Laurent du Jura.

M. A. Couspeire, courtier et agent général en bois d'Amérique, 8 rue Drouot, Paris, France, désire représenter une bonne maison de la province de Québec.

M. Favre, faubourg Poissonnière No 5 à Paris, livre très intéressant, recueil de 1200 recettes utiles et d'une exécution simple et avantageuse.

## PITT & SCOTT

AGENTS A PARIS

DE LA

## LIGNE ALLAN

Transports à forfait de Paris à Montréal.

Tarifs pour petits colis envoyés sur demande.

7 RUE SCRIBE, - PARIS.

# LA PRESSE,

cette avant-courrière du progrès en toutes choses, dans le domaine des idées, dans

celui des arts, des rapports internationaux, du commerce et de l'industrie, a pour point d'honneur de toujours donner l'exemple dans le domaine du journalisme canadien.

L'année 1897 marquera dans l'histoire de LA PRESSE. En effet : sa circulation a atteint le point le plus élevé depuis sa fondation, plus de 58,000 copies imprimées et vendues, lues chaque jour par au delà de cent vingt-cinq mille personnes.

C'est grâce à son système d'information parfait sous tous les rapports que LA PRESSE est parvenue à atteindre cette énorme circulation, plus forte que celle de n'importe quel autre journal français ou anglais du Canada.

La publicité dans LA PRESSE est reconnue partout comme la meilleure, parce qu'elle s'adresse à la classe qui achète. Le passé est un sûr garant pour l'avenir. Les annonceurs de LA PRESSE continuent à annoncer dans LA PRESSE, parce qu'ils en retirent des bénéfices sans cesse grandissants.

## LA PRESSE, MONTREAL

N. LACROIX,  
10 rue de Rome,  
Paris.

A. de WYNTER,  
23 Haymarket,  
Londres, Angl.